

bien-être matériel ; les autorités, en prescrivant des règles et des réformes capables d'asseoir l'hygiène physique et sociale sur des bases certaines, et d'assurer autant que possible l'efficacité du système sanitaire.

Tels sont les enseignements et les préceptes utiles et nécessaires à l'œuvre de la puissante régénération indiquée plus haut. Les incrédules ne manquent pas pour contester la vérité de ces propositions. Qui l'ignore ? Les convenances de la vie moderne font qu'on cherche plutôt à s'étourdir au sein d'une existence pleine d'attraits et de voluptés, qu'à trouver, dans les calmes dictées de la raison et d'une noble science, le repos de l'esprit et l'équilibre de fragiles organes. Elles s'emparent aujourd'hui de l'homme tout entier, et le jettent dans un tourbillon fiévreux, où les facultés de son âme aspirent à des enchantements factices qui ébranlent ses forces corporelles. Or, lorsque des calamités subites s'abattent comme des oiseaux de proie sur les populations livrées aux joies énervantes et aux appétits de tous les sens, le mal est déjà peut-être bien grand ; il est souvent trop tard pour que la voix de la raison se fasse entendre au fond de la conscience publique et dans le cœur des individus ; on s'en prend alors au destin, à la fatalité, tandis qu'il faudrait s'accuser, en face de la Providence, d'être l'artisan de son propre malheur et de ses tristes défections.

La conclusion de cette longue étude est facile à tirer. C'est dans l'accord de tous les divins préceptes et de toutes les sages maximes de l'ordre social et privé, que résident la vitalité des peuples et la puissance virile des races et des générations. Les soins de l'art, les conseils de la science médicale sont utiles,

indispensables à notre pauvre nature déchue, mais l'humanité peut se suffire à elle-même dans bien des cas. La réforme des mœurs et le souci de l'hygiène domestique et publique, nous sont indiqués comme des modes de prévention aussi efficaces que toutes les autres restrictions imposées par les lois d'un pays. Si nous ne pouvons nous passer ni de la médecine ni des prescriptions de la législation sanitaire, sachons du moins nous en servir avec sagesse et modération, comme des auxiliaires ou des alliés, sans jamais oublier les rudes leçons de l'expérience et de l'histoire.

J. L. ARCHAMBAULT.

TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE D'HYGIÈNE PRIVÉE

DOUZIÈME LEÇON

Des maladies contagieuses

Ce qu'on entend par les maladies contagieuses.— Les maladies endémiques.— Les maladies épidémiques.— Les microbes. — La contagion.— Les maladies contagieuses et ce journal.— La diphtérie et le croup diphtéritique.— La fièvre typhoïde.— La variole.— Le vaccin.— La vaccination.— Le choléra.— La scarlatine.— La rougeole.— La phthisie.— La déclaration obligatoire des cas de maladies contagieuses.— L'isolement des cas de maladies contagieuses.— La désinfection.

CE QU'ON ENTEND PAR LES MALADIES CONTAGIEUSES.— En considérant les mots "maladies contagieuses" dans leur valeur intrinsèque, nous avons une idée exacte de leur signification et de leur usage en médecine. Sous cette dénomination, nous rangeons toutes les maladies qui peuvent se transmettre d'un individu malade à un